



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE (ENAM)

OPTION : ADMINISTRATION DES FINANCES

FILIERE: ADMINISTRATION DES IMPOTS

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION

CYCLE II

THEME

**FISCALITE LOCALE ET AUTONOMIE FINANCIERE
DES ENTITES DECENTRALISEES : CAS DE LA
COMMUNE DE SAVE**

Présenté et soutenu par :

Etienne L. NAGO

Sous la direction de :

Gilbert T. EDA

Administrateur des Impôts

ANNEE ACADEMIQUE : 2004-2005

Avril 2006

DEDICACES

▶ Au père Tout puissant,

Je dédie ce travail pour lui témoigner ma gratitude et ma foi ;

▶ A mon feu père **Fanouvi NAGO**, en témoignage de mon affection pour toi, ta présence restera toujours dans mon cœur. Que la terre te soit légère ;

▶ A ma feue mère, **SENOU Assiba**, pour l'amour dont tu m'as comblé de ton vivant. Ce travail est le fruit d'un long processus que tu as démarré ;

▶ A mes frères et sœurs, vos soutiens et efforts à divers niveaux m'ont été d'une grande utilité lors de ma formation. Soyez-en fiers ;

▶ A mon épouse **Germaine NAGO née AGBESSI**, ce travail est la fleur de ton courage, ton amour, ton engagement et ta persévérance pour les durs moments que nous avons traversés. Trouve dans ce travail l'espoir d'un lendemain meilleur ;

▶ A mes enfants **Ginette, Eudes, Mariette, Marlène, Auriole et Arlette** ce travail est le votre. Qu'il soit pour vous un exemple à suivre.

REMERCIEMENTS

- ▶ A tous les professeurs du cycle II de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, et les membres de l'Administration, nous exprimons notre gratitude pour leur contribution à notre formation ;

- ▶ A notre maître de mémoire, Monsieur **EDA T. Gilbert, Administrateur des Impôts** qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de diriger notre mémoire et a suivi la rédaction au prix de grands sacrifices. Nous exprimons notre reconnaissance ;

- ▶ A tout le personnel du Centre des Impôts de Savè pour sa franche collaboration, nous disons mille fois merci ;

- ▶ A toutes les autorités de la commune de Savè et leur personnel, nous en sommes reconnaissant ;

- ▶ A Monsieur **LAWIN S. Victor, Doctorant en Sciences de Gestion**, pour ses précieux conseils et sa contribution à la réalisation de ce travail, nos sincères remerciements ;

- ▶ A tous les collègues du cycle II de l'ENAM Filière Administration des Impôts promotion 2004 – 2006 qui ont fait preuve d'une franche collaboration tout au long de la formation, nous disons notre sincère gratitude ;

- ▶ A nos membres de jury qui ont accepté de consacrer une partie de leur temps à l'étude et à l'examen de ce document, nous disons merci.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

FODEFCA	: Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage
GLEM	: Groupes Locaux d'Etude et de Mobilisation
GREM	: Groupes Régionaux d'Etude et de Mobilisation
IEC	: Information Education Communication
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDL	: Plan de Développement Local
PRODECOM	: Projet de Développement des Communes
RFU	: Registre Foncier Urbain
SAP	: Système Amélioré de Production
SIF	: Système d'Informations Foncières
TDL	: Taxe de Développement Local
UVS	: Unité Villageoise de Santé

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** : Réalisation de l'enquête
- Tableau 2** : Répartition des fiches récupérées par arrondissement
- Tableau 3** : Evolution des émissions des impôts locaux dans la commune de Savè avant le RFU simplifié
- Tableau 4** : Evolution des recouvrements des impôts locaux dans la commune de Savè avant le RFU simplifié
- Tableau 5** : Evolution des émissions des impôts locaux dans la commune de Savè après le RFU simplifié
- Tableau 6** : Evolution des recouvrements des impôts locaux dans la commune de Savè après le RFU simplifié
- Tableau 7** : Evolution des droits et taxes perçus dans la commune de Savè de 2001 à 2005
- Tableau 8** : Synthèse des comptes administratifs de la commune après la mise en place du RFU simplifié
- Tableau 9** : Equipements de marché et autres marchands
- Tableau 10** : Ouvrages de franchissement
- Tableau 11** : Agriculture
- Tableau 12** : Ouvrages d'assainissement en eau potable
- Tableau 13** : Equipements de santé

RESUME

Le processus de décentralisation engagé depuis la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 a abouti à l'élection des conseillers et des maires dans tous les arrondissements et les communes de notre pays.

Les nouvelles autorités communales, dans le cadre de la mise en œuvre de leur autonomie financière, ont besoin des ressources suffisantes. Il est nécessaire de faire une étude sur les potentialités de ces communes en matière fiscale. C'est ce qui justifie le choix de notre thème de mémoire intitulé : « **Fiscalité locale et autonomie financière des entités décentralisées : Cas de la Commune de Savè** »..

L'objectif visé par cette étude est de favoriser une meilleure évaluation des potentialités économiques de la commune de Savè en vue d'une bonne appréciation de sa capacité d'investissement, de gestion et de l'entretien de son patrimoine.

De façon spécifique il s'agit d'étudier la contribution du Registre Foncier Urbain (RFU) simplifié, outil moderne d'élargissement de l'assiette de l'impôt, mise en place dans la commune depuis 1996, dans la mobilisation des ressources fiscales dans la commune et pour évaluer les goulots d'étranglement dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies des autorités communales pour le développement de leur localité.

Pour y parvenir deux hypothèses sont posées ayant nécessité la méthodologie suivante :

- Définition des différents concepts et la revue de littérature (Approche théorique)
- Adoption d'une approche empirique qui s'est articulée autour du :
 - * choix de la population
 - * l'échantillonnage
 - * choix des outils de la collecte des données et leur justification
 - * difficultés et limites de l'étude

Aux termes des travaux, il ressort que le RFU a favorisé l'amélioration tant des émissions qui sont passées de 8.635.299 en 1993 à 31.492.622 en 2005, que des recouvrements qui ont également triplé au cours de la même période. L'écart constaté en terme d'émission est de 22.857.323 et en terme de recouvrement de plus de 20.000.000.

Ces gains (ressources additionnelles) constituent un avantage issu de cet outil de gestion qu'est le RFU simplifié et qui témoigne de son efficacité eu égard à son rendement.

Mais malgré ces ressources additionnelles dégagées après la mise en place du RFU simplifié, les autorités communales n'arrivent toujours pas à s'acquitter de leur quote-part dans la réalisation des programmes d'actions parce que celles-ci demeurent insuffisantes.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE 1 : Cadre théorique et méthodologie de la recherche

Section 1 : Cadre Théorique

Paragraphe 1 : Problématique

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de recherche

Section 2 : Méthodologie de la recherche

Paragraphe 1 : Approche théorique : Cadre conceptuel de l'autonomie financière des entités décentralisées

Paragraphe 2 : Approche empirique

CHAPITRE 2 : ROLE DE LA FISCALITE DANS LA COMMUNE DE SAVE

Section 1 : Influence des activités économiques sur la fiscalité locale

Paragraphe 1 : Présentation des activités économiques fiscalisables dans la commune de Savè

Paragraphe 2 : Importance des ressources fiscales avant et après les reformes fiscales

Section 2 : Présentation des résultats des enquêtes

Paragraphe 1 : Présentation des résultats des enquêtes menées auprès des contribuables

Paragraphe 2 : Présentation des résultats des enquêtes menées auprès des autorités communales

CHAPITRE 3 : ETUDE ANALYTIQUE

Section 1 : Diagnostic

Paragraphe 1 : Analyse et interprétation des résultats

Paragraphe 2 : Les problèmes relevés à l'issu des différentes enquêtes

Section 2 : Recommandations

Paragraphe 1 : A l'endroit des autorités communales

Paragraphe 2 : A l'endroit de l'Etat et les partenaires au développement

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Après plusieurs années de gestion centralisée des affaires publiques, la plupart des pays africains ont opté pour la décentralisation et la déconcentration des services de l'Etat.

Ainsi la décentralisation est devenue dès lors un sujet d'actualité où se multiplient les visites et missions à l'extérieur en vue de s'enquérir ou de partager des expériences avec d'autres pays.

La décentralisation apparaît donc comme l'outil indispensable pour atteindre l'objectif de développement local durable. Elle permettra de développer l'idée de la participation des populations à la gestion des affaires publiques et de réaliser un essor économique susceptible de répondre aux aspirations des populations.

Pour ce faire, les différentes communes sont appelées à traduire ces aspirations dans un programme d'action appelé plan de développement communal.

C'est dans ce cadre que la commune de Savè au lendemain des élections et avec le soutien de plusieurs partenaires a mis en place son plan de développement qui s'articule autour des orientations suivantes :

- 1) Amélioration de la qualité des ressources humaines et des services ;
- 2) Développement des capacités de mobilisation des ressources financières et renforcement des infrastructures socio-économiques ;
- 3) Promotion des filières agricoles et industrielles respectueuses des ressources environnementales
- 4) Renforcement et sécurisation des échanges avec le Nigeria ;
- 5) Développement d'une politique de promotion culturelle, touristique et d'harmonie sociale ;
- 6) Réorganisation de la gestion foncière.

Ces différentes orientations ont fait l'objet d'une étude comparative avec les objectifs contenus dans le document des études prospectives Bénin 2025.

Pour mettre en œuvre lesdites stratégies, les autorités communales ont besoin de ressources suffisantes. Vu l'état actuel de la commune, elles doivent s'appuyer sur la fiscalité locale afin d'espérer un nouveau départ.

C'est dans ce cadre que nous nous sommes proposés de réfléchir sur le thème : « fiscalité locale et autonomie financière des entités décentralisées : cas de la commune de Savè »

L'intérêt de ce travail réside dans le fait qu'il permettra de mettre en évidence les difficultés rencontrées par certaines communes de notre pays dans le processus de développement des localités décentralisées et la gouvernance locale.

Pour y parvenir, cette étude est subdivisée en trois (03) chapitres qui sont consacrés :

- Au cadre théorique et méthodologie de la recherche ;
- Au rôle de la fiscalité dans la commune de Savè ;
- Et à l'étude analytique des résultats : Diagnostic et recommandations.

CHAPITRE 1 :
**CADRE THEORIQUE
ET METHODOLOGIE
DE LA RECHERCHE**

Ce chapitre est consacré au cadre théorique de notre recherche et à la méthodologie suivie en vue de l'aboutissement de nos travaux.

Section 1 : Cadre Théorique

Il s'articule autour de deux paragraphes. Le premier, consacré à la problématique de la recherche et le second, aux objectifs poursuivis et aux hypothèses qui constituent le socle de toute recherche.

Paragraphe 1 : Problématique

Dans le cadre de la consolidation de la démocratie locale, de la concrétisation des libertés publiques et de la participation des citoyens à la gestion des affaires locales, le Bénin a opté, à l'issue victorieuse de la conférence des forces vives de la nation, pour le système de la décentralisation.

C'est ainsi, qu'une évolution remarquable, en termes de dispositif juridique, de ressources financières et humaines, a été enregistrée durant ces six dernières années, en plusieurs étapes, tendant à renforcer l'autonomie financière des entités décentralisées pour faire de la décentralisation un véritable levier de développement.

Ce dispositif juridique est constitué par cinq lois¹ votées et promulguées sur la base des dispositions de la constitution du 11 décembre 1990, notamment en son article 151 qui affirme le principe de la libre administration des communes par des conseils élus.

Ces lois sont élaborées sur la base de cinq principes fondamentaux à savoir :

- La réforme de l'administration territoriale ;
- La démocratie à la base ;
- Le développement local ;
- Le partenariat Etat – Commune – Société Civile – Partenaire au développement local ;
- L'accroissement des ressources financières locales et le renforcement des capacités locales de gestion.

La décentralisation fait appelle à des stratégies dynamiques qui impliquent véritablement les populations dans le choix des priorités de développement et la recherche

¹ Loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en république du Bénin
loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin
loi n°98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier
loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin
loi n°98-006 du 9 mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en république du Bénin

des moyens financiers et humains pour le développement local. Le processus de décentralisation se veut donc être dynamique dans la mesure où, il doit stimuler la mise en place progressive des outils et mécanismes de financement mieux adaptés aux dimensions du développement inspirés par les besoins à la base des populations et des collectivités.

Dans un tel contexte, sur quelles ressources et sur quelles capacités institutionnelles devraient s'appuyer les collectivités locales pour impulser le développement local tant attendu par les populations ?

C'est compte tenu du caractère très préoccupant de cette situation, et dans le souci de contribuer à la recherche des approches de solution et dans le cadre de la production d'une littérature endogène dans le domaine de la gestion des collectivités locales, que notre choix est porté sur le thème suivant : « **Fiscalité locale et autonomie financière des entités décentralisées : Cas de la Commune de Savè** ».

Pour y parvenir, certaines hypothèses devront être posées afin d'en vérifier leur exactitude et de pouvoir exposer le diagnostic qui sera issu des enquêtes menées sur le terrain.

Paragraphe 2 : Objectifs et Hypothèses de recherche

A-Objectifs

Nous distinguerons deux catégories d'objectifs :

1 – Objectif général

L'objectif général de notre recherche est de favoriser une meilleure évaluation des capacités économique et financière de la commune de savè en vue d'une bonne appréciation de sa capacité d'investissement, de gestion et de l'entretien de son patrimoine.

2- Objectifs Spécifiques

Ils constituent des axes de recherche qui conduisent à l'objectif général. Pour ce faire, nous allons :

- Etudier la contribution du Registre Foncier Urbain (RFU) simplifié, outil moderne d'élargissement de l'assiette de l'impôt, mis en place dans la commune depuis 1996, pour la mobilisation de ses ressources fiscales;
- Evaluer les goulots d'étranglement dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies des autorités communales pour le développement de leur localité.

B- Les Hypothèses

Nous en proposons deux (02) qui serviront de base pour notre étude.

- H₁ : le RFU est l'instrument privilégié de pilotage et de mobilisation des ressources fiscales additionnelles.
- H₂ : le RFU simplifié a permis aux autorités communales de s'acquitter de leur contribution aux différents programmes d'actions

Section 2 : Méthodologie de la recherche

Elle s'articule autour de deux paragraphes.

Le premier a pour objectif de passer en revue les diverses études réalisées sur la fiscalité locale et l'autonomie financière des entités décentralisées tout en donnant une définition au concept de la décentralisation, de la fiscalité locale et de l'autonomie financière.

Le second est consacré à la démarche méthodologique suivie (approche empirique).

Paragraphe 1 : Approche théorique : Cadre

conceptuel de l'autonomie financière des entités décentralisées.

Cette approche nous permettra d'appréhender, par la documentation, les différents concepts abordés dans le cadre de cette recherche et d'étaler les diverses études entreprises dans le domaine.

A – définition des concepts

1- La décentralisation

Aux termes de sa recherche sur la décentralisation et le développement local, Patrick FAURE (2003), définit la décentralisation comme : « un système de partage du pouvoir entre l'Etat et ses démembrements, régions, départements et les communes.

C'est également la reconnaissance d'un certain degré de responsabilité sur la gestion des affaires aux échelons autres que l'échelle centrale. Au niveau d'un pays, il ajoute qu'elle correspond à la reconnaissance aux collectivités territoriales locales d'un certain niveau de responsabilité et en particulier les communes, sur la gestion de leurs affaires.

Ainsi, un système décentralisé suppose l'existence des éléments suivants ;

- Une assemblée délibérante constituée de membres élus par leurs pairs, représentatifs de la communauté et investis d'un pouvoir de délibération et de décision ;
- Un exécutif : l'assemblée doit déléguer une partie de son pouvoir à un exécutif qui a à sa tête le maire ;
- Des textes législatifs qui organisent le dessaisissement des compétences de l'Etat vers les collectivités locales ;
- Des compétences précises, certaines leur étant attribuées de manière générale dès lors que la question intéresse directement le territoire de la collectivité locale, d'autres de manière spécifique selon des transferts de compétence qui suppose un transfert de moyens financiers et humains.
- Des moyens financiers, attribués soit directement par l'Etat soit issus de la fiscalité locale.

2 – Fiscalité locale

Elle constitue le moyen par lequel les collectivités locales financent leur fonctionnement et leur investissement. Elle est constituée :

- de la fiscalité indirecte : droits d'enregistrement perçus à l'occasion de ventes de biens immobiliers, de successions etc.
- de la fiscalité directe : ce sont les impôts locaux

Selon les normes béninoises on distingue :

- **la Contribution Foncière des Propriétés Bâties :**

Elle est due annuellement sur les propriétés bâties, telles que les maisons, fabriques, manufactures, usines et en général tous les immeubles construits en maçonnerie, fer ou bois, et fixés au sol à demeure à l'exception de ceux qui en sont expressément exonérés.

Elle est réglée en raison de la valeur locative de ces propriétés sous déduction de 40% pour les maisons et 50% pour les usines, en considération du dépérissement et des frais d'entretien et de réparation.

- **la Contribution Foncière des Propriétés Non Bâties**

Elle est établie sur les propriétés non bâties sises au Bénin à l'exception de celles qui sont expressément exonérées.

Elle est due en raison de l'évaluation administrative des éléments concernés. L'évaluation administrative est déterminée en fonction de la valeur vénale du bien et est susceptible de révision tous les 5 ans.

Le produit de la contribution foncière des propriétés bâties et de la contribution des propriétés non bâties est perçu au profit du budget de la commune sur le territoire de laquelle ces contributions sont assises. Les taux sont fixés chaque année par les conseils municipaux ou communaux dans les limites prévues par les lois des finances.

- **Les patentes :**

Elles sont dues par toute personne physique ou morale béninoise ou étrangère, qui exerce au Bénin, un commerce, une industrie, une profession non explicitement compris dans les exemptions.

Elles se composent de droit fixe ou de droit proportionnel qui se calcule sur la valeur locative des locaux professionnels.

Elles sont recouvrées aux dates et dans les conditions générales prévues aux articles 1113 et 1116 du Code Général des Impôts.

- **Les licences :**

Elles sont dues par des sociétés se livrant à la vente en détail des boissons alcooliques ou fermentées, soit à consommer sur place, soit à emporter.

Elles ne comportent qu'un droit fixe. Elles sont indépendantes des patentes et l'imposition de l'une ne dispense pas du paiement de l'autre.

3- Autonomie financière

La loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, dispose en son article 1^{er} que : « la commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ».

La personnalité juridique permet à un groupement de prendre des décisions dans une relative autonomie et de gérer un patrimoine propre. Son octroi consacre le transfert du pouvoir aux autorités locales, car pour gérer un patrimoine propre, des biens matériels, des fonctionnaires, il faut que la collectivité soit capable juridiquement.

L'autonomie financière d'une commune renvoie à l'autonomie de gestion et à l'autonomie budgétaire. Elle est également la condition importante de la décentralisation. C'est la possibilité pour une personne physique ou morale de disposer des revenus ou d'un patrimoine dont la gestion est autonome. Elle se définit également selon le lexique des termes juridiques comme suit « la situation d'une collectivité ou d'un organisme disposant d'un pouvoir propre de gestion de ses recettes et de ses dépenses regroupées en un budget ou dans un document équivalent »². Elle suppose donc l'existence des ressources propres à la collectivité concernée.

C'est également la reconnaissance aux collectivités locales décentralisées d'un minimum de pouvoirs réels de décision dans leur gestion financière qui s'exerce dans un cadre préalablement établi à l'échelon national. Elle n'est ni la reconnaissance d'une indépendance financière sans aucun contrôle, ni l'assimilation pure et simple au régime financier des administrations de l'Etat³.

La mise en œuvre de la décentralisation nécessite :

- l'existence d'affaires locales ;
- un libre pouvoir de gestion ;
- la reconnaissance d'un budget propre ;
- et le contrôle de l'Etat.

² Lexique des termes juridiques 8^e édition DALLOZ Paris, 1990 P 52.

³ Pierre LALUMIERE in Finances Publiques 5^e édition, Armand COLIN, Paris 1978.

Parlant de **l'existence d'affaires locales**, il faut entendre les différentes activités menées dans la collectivité, le potentiel économique dont dispose la collectivité pour servir de base d'imposition.

Le libre pouvoir de gestion rend la collectivité administrativement indépendante de l'Etat et facilite un recouvrement plus efficient des impôts. Cela n'est pas synonyme d'indépendance financière totale. C'est pourquoi, bien que les autorités locales soient en mesure de fixer les taux et barèmes des impôts, elles doivent rester dans une fourchette définie par la loi.

La reconnaissance d'un budget propre aux collectivités locales est l'œuvre du législateur qui, aux termes de l'article 2 de la loi n°98-007 portant régime financier des communes en République du Bénin, déclare que : « pour la mise en œuvre de son autonomie financière et l'accomplissement de sa mission de développement, la commune est dotée d'un budget propre ». Ce budget est subdivisé en deux parties :

- la section ordinaire composée des recettes ordinaires et des dépenses ordinaires et ;
- la section extraordinaire composée des recettes extraordinaires et des dépenses extraordinaires.

Le contrôle de l'Etat : la jouissance de la personnalité juridique et de l'autonomie financière est soumise aux conditions déterminées par la loi et au contrôle de l'Etat. Elle consiste à la vérification de tous les dispositifs mise en place permettant une visibilité dans la gestion des affaires locales.

L'autonomie de gestion quant à elle renvoie :

- au degré de maîtrise du budget c'est à dire à l'importance et à la nature des contraintes juridiques qui pèsent sur la collectivité au cours du processus de préparation, de vote et d'exécution de son budget ;
- à la liberté de gestion de la trésorerie et de la dette : c'est à dire à la faculté pour la collectivité de gérer sa trésorerie, active et passive, comme il l'entend ;
- à la libre tarification et à l'externalisation des services publics.

L'autonomie budgétaire se décline en autonomie de dépenses et de recettes. Ainsi l'autonomie de dépenses renvoie au degré d'affectation des ressources, illustré par le ratio dépenses obligatoires sur dépenses totales, qui permet d'évaluer la flexibilité qui

caractérise le profil des dépenses de la collectivité. Ceci permet de déterminer si la collectivité agit comme une simple courroie de transmission de l'Etat ou bien si elle dispose d'une véritable latitude dans le choix de ses postes de dépenses

B- Revue de littérature

Très peu d'études ont été réalisées sur la fiscalité locale et son impact sur le développement des collectivités locales. Cependant, un certain nombre de travaux existent sur la mobilisation des ressources fiscales des collectivités locales et les perspectives de gestion de ces collectivités après la décentralisation.

Dans cette revue, un bref exposé sera fait sur l'apport fort appréciable du processus de décentralisation dans certains pays africains dans la gestion des collectivités locales, le point de vue des experts en développement local, ensuite une synthèse des travaux sur les conditions et instruments devant permettre l'accroissement des ressources fiscales et de développement humain de la population.

1- Apport du processus de décentralisation dans la gestion des collectivités locales dans quelques pays africain.

Au Maroc

Le renouveau de la décentralisation est marqué dans ce pays par :

- le renforcement de l'Etat de droit, l'émergence du nouveau concept de l'Autorité ;
- l'organisation d'opérations électorales ayant abouti à l'amélioration du niveau d'instruction des élus locaux ;
- l'extension du champ de l'autonomie locale par une nouvelle conception de la grille des compétences locales, fondée sur le principe de subsidiarité, pour confier aux niveaux locaux des compétences très élargies en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- La fixation du cadre des transferts ultérieurs des compétences que l'Etat pourrait être amené à concéder aux collectivités locales ;
- L'allègement du dispositif de tutelle ;
- Le renforcement des mécanismes de contrôle et la moralisation dans l'exercice du mandat électif pour protéger l'intérêt général et les deniers publics

Dans ce processus, l'objectif visé est de permettre aux instances élues d'accomplir leurs missions dans de parfaites conditions d'efficacité et d'efficience. Les ressources fiscales des collectivités locales constituant une garantie de l'autonomie vis-à-vis de l'Etat, ces entités disposent d'une fiscalité locale tout en étant compétentes pour déterminer les modalités d'assiette, de recouvrement et de fixation des taux de certains impôts et taxes.

Au Mali

La réforme administrative au Mali a visé trois objectifs essentiels à savoir :

- bâtir une société démocratique ;
- responsabiliser les populations ;
- organiser un développement basé sur des ressources locales et réorganiser l'Etat.

Ainsi, les instruments stratégiques pour réussir la réforme sont les groupes régionaux/locaux d'études et de mobilisation (GREM/GLEM), dans lesquels les acteurs discutent toutes les étapes de la réforme. Signalons qu'il existe une forte volonté de baser la décentralisation sur la viabilité économique et financière des communes dans ce pays.

Au Burkina – Faso

Dans ce pays, le législateur ne reconnaît que deux types de collectivités décentralisées : la Province et la Commune.

Les objectifs poursuivis sont également de deux ordres à savoir :

- le développement local et ;
- l'enracinement de la démocratie au niveau des villages.

Il est à signaler que le processus n'a pas encore bien démarré puisque, actuellement seules trente sept (37) communes sur les cent huit (108) que compte le pays jouissent d'une autonomie financière, de compétences précises et de ressources pour assurer les responsabilités que l'Etat leur a confiées. Ces communes sont utilisées comme des communes pilotes dont leur expérience pourrait être utilisée pour étendre le processus à tout le pays.

A la différence des deux pays de l'Afrique de l'Ouest, les dispositions prises par les autorités marocaines montrent leur degré d'avancement dans le processus de décentralisation.

2- Point de vue des experts sur l'autonomie financière

Pour les experts de l'observatoire des finances locales de l'UEMOA, l'autonomie relative des collectivités locales, dépend en partie, de leur capacité contributive au règlement des attentes de leurs populations. Pour cette raison, les élus locaux, en rapport avec les autorités déconcentrées, devront créer les conditions d'une pérennisation, d'une maîtrise des ressources endogènes, de leur mobilisation effective et de leur judicieuse utilisation.

Ils poursuivent en définissant le rôle que doit jouer l'Etat dans ses situations. Au nombre de celles – ci, la péréquation et l'allocation des fonds accordés aux collectivités locales.

Pour Philippe LAURENT (2002), la fiscalité locale relève d'une accumulation de réformes. Ainsi parlant de l'autonomie fiscale, il indique que la collectivité locale a la possibilité de choisir et d'offrir plus ou moins de services et d'équipements à la population et en assume politiquement le coût, en augmentant (ou en diminuant) ses ressources fiscales ou tarifaires.

Alors l'élu local peut ainsi afficher l'impact de ses choix de gestion face au contribuable et à l'utilisateur ou bénéficiaire des services.

L'autonomie c'est aussi le fait de donner les moyens à l'élu local afin de participer à sa dimension une « politique économique locale » en faveur de son territoire, et de bénéficier ensuite du fruit de son développement.

Ce mode de fonctionnement apparaît particulièrement efficace et c'est pourquoi ce schéma est défendu par le Président du sénat français.

Des problèmes subsistent toujours en ce qui concerne le rôle des différents impôts et taxes locaux payés par le contribuable.

Pour résoudre ces difficultés, il faudrait que l'on puisse distinguer clairement les rôles des politiques fiscales de chaque niveau de collectivité et ceci indépendamment des actions de l'Etat.

3- synthèse des travaux

Dans le cadre de la recherche de stratégies nouvelles pour doter les collectivités locales d'instrument de gestion adapté aux circonstances actuelles, il a été mise en place le Registre Foncier Urbain (RFU) dans les grandes villes. Cet instrument est un outil de gestion municipale qui peut être assimilé à un cadastre simplifié, qui permet de créer une base de données urbaines et de développer des applications fiscales, foncières et urbaines.

L'importance d'un tel outil se passe de tout commentaire quand on sait que depuis sa mise en place, le recouvrement des impôts a connu une évolution croissante au fil des années.

Mais nonobstant ses performances le RFU qui a fait ses preuves dans plusieurs domaines s'épuise du fait des contingences liées à son évolution.

Pour **Solange GBAGUIDI AGBOGNIHOUE**, expert en finances locales au PRODECOM, le RFU est une réponse au problème de mobilisation des ressources locales. En ce sens que, par l'amélioration de la connaissance du patrimoine foncier, ce système permet aux villes qui en sont dotées, de maîtriser leur gisement fiscal relatif au domaine foncier.

Elle déclare que « c'est un système d'information foncière (SIF) à buts multiples, qui permet d'associer les propriétés foncières aux propriétaires de terrain concernés⁴.

Mais le succès de cet outil de gestion ne doit pas occulter les freins liés à son évolution et les conditions de sa mise en œuvre.

D'autres taxes ont également été mis en place au nombre desquels on peut citer : la Taxe Professionnelle Unique, la Taxe Foncière Unique et la Taxe de Développement Local.

La Taxe Professionnelle Unique (TPU) présente d'abord selon Philippe LAURENT (2000) l'avantage de mettre un terme aux effets de concurrence entre plusieurs communes de la même agglomération et, par conséquent, permet de procéder à une nouvelle allocation beaucoup plus optimale des terrains disponibles à l'ensemble des activités économiques de l'agglomération et de mener ainsi une politique plus harmonieuse de développement économique sur l'ensemble du territoire concerné.

Elle se substitue à la patente, la licence, l'impôt BIC, l'impôt général sur les revenus, au versement patronal et à la TVA dans les localités dotée du RFU. Elle est due chaque année par des personnes qui exercent une activité professionnelle non salariée, à titre habituel et à but lucratif et dont le chiffre d'affaires est inférieur à quarante millions (40.000.000) francs CFA pour les activités de vente de marchandises et de fournitures de logement et quinze millions (15.000.000) pour toutes les autres activités.

⁴ Journal la nation n° 3949 du vendredi 10 mars 2006

La Taxe Foncière Unique est un impôt qui remplace dans les localités couvertes par le RFU, la Contribution Foncières des Propriétés Bâties, Contribution Foncières des Propriétés Non Bâties, la Taxe Immobilière sur Loyer et l'Impôt Général sur le Revenu. Elle est assise sur la valeur locative réelle des biens imposables.

Quant à la **Taxe de Développement Local (TDL)**, elle est établie sur les activités socio – économiques locales. Elle dépend des richesses potentielles de chaque commune. Ces richesses peuvent être agricoles (coton, palmier à huile, anacardier etc..) minières (Or, aluminium, granite etc..) artisanales ou commerciales.

Paragraphe 2 : Approche empirique

Le souci de la collecte des informations pertinentes et crédibles en vue de mieux cerner les problématiques de notre étude, nous a amené à utiliser une méthodologie qui s'articule autour des éléments ci-après :

- choix de la population
- l'échantillonnage
- choix des outils de la collecte des données et leur justification
- difficultés et limites de l'étude

A- Choix de la population

Dans le cadre de la réalisation de notre étude, il nous a paru nécessaire de faire un choix parmi les communes nées à l'issue de la décentralisation aux fins d'application. Notre choix est porté sur la commune de Savè.

Les raisons qui sous-tendent ce choix sont de trois ordres :

- La première découle du fait que la commune de savè fait partie des trois communes du centre de notre pays à disposer d'un outil de gestion communale qu'est le Registre Foncier Urbain (RFU) simplifié.
- La deuxième raison est que malgré la mise à disposition de cet outil, la

Commune a du mal à s'en approprier surtout en matière de mobilisation des ressources fiscales.

- La dernière raison est celle relative à notre connaissance du milieu pour avoir servi dans la commune comme agent des impôts. Cela permet de disposer facilement des données statistiques et renseignements pour la réalisation de l'étude.

La commune de Savè ayant une économie peu rayonnante nécessite une étude sur les recherches de solutions aux problèmes de mobilisation de ressources fiscales et de développement local.

B- L'échantillonnage

La population de la commune de Savè est estimée, selon le RGPH 3 de février 2002, à 67.753 habitants soit 12,64% de la population du département des collines. Les femmes font 33.795 habitants soit 49,87% de l'effectif total de la population communale.

Cette population est subdivisée en huit (08) arrondissements et trente huit (38) villages ou quartiers de villes.

Selon la taille de chaque quartier de ville ou de village et pour une efficacité du travail et l'obtention des données fiables, nous avons retenu le système d'échantillonnage qui tient compte d'un certain nombre de contribuables et élus répertoriés sur toute l'étendue de la commune.

Au total, le nombre d'acteurs de la décentralisation touché par notre étude est de 760.

C- Le choix des outils de la collecte des données et leur justification

Pour mener à bien notre recherche, plusieurs outils de recherche ou méthode ont été utilisés. Ce sont la documentation, les observations spontanées et le questionnaire.

1- la documentation

C'est l'outil qui a été choisi en vue de l'obtention des données existantes dans la commune et qui sont utiles aux besoins de notre étude. De ce fait, nous avons consulté et exploité :

- des statistiques
- les textes organiques et lois qui régissent les collectivités locales
- le plan de développement de la commune
- des ouvrages spécifiques

2- les observations instantanées

La principale raison qui nous a guidé dans le choix de cette méthode d'observation est qu'elle nous permettra de noter les changements notables enregistrés dans la commune.

Nous nous sommes servis de cette méthode de collecte d'information à travers les causeries organisées avec les acteurs du système.

3- le questionnaire

Il a été utilisé dans le cadre de la recherche d'informations pertinentes et crédibles auprès des groupes ciblés dans la commune. Il a été choisi compte tenu de l'importance du thème et des différents aspects à cerner.

A cet effet, il avait été nécessaire pour nous d'élaborer deux sortes de questionnaires : un adressé aux contribuables et l'autre envoyé aux autorités de la commune (voir annexes 1 et 2).

Le premier est composé de trois (03) rubriques

- connaissance des impôts locaux ;
- connaissance du plan de développement ;
- niveau de satisfaction.

Le second est également composé de trois rubriques et se présente comme suit :

- priorité de développement ;
- situation des ressources fiscales ;
- financement du développement humain.

D-les difficultés et limites de l'étude

Ces difficultés sont relatives au temps dont nous avons disposé pour réaliser l'enquête, les moyens utilisés et à la particularité du sujet.

1- temps

L'intervalle de temps que nous nous sommes fixés pour réaliser ce travail est bien insuffisant et nous sommes loin d'affirmer que nous avons affiné correctement tous les aspects du sujet.

2- les moyens

L'influence des moyens que nous avons mise en jeu et nos relations personnelles avec les autorités locales du fait que nous avons servi dans la localité pendant un certain nombre d'années expliquent bien les résultats obtenus.

3- niveau de réalisation des enquêtes.

Sur les 760 fiches de questionnaires préparées, 632 fiches ont été effectivement remplies et récupérées soit un taux de réalisation de 83,1% suivant le tableau ci-après :

Tableau 1 : Réalisation de l'enquête.

Acteurs	Fiches prévues	Fiches remplies et récupérées	Taux de réalisation	Motifs
Autorités municipales	13	10	76,9%	Absence des conseillers lors du passage
Contribuables	747	622	83,3%	Réticents ou absents
Total	760	632	83,1%	

Source : nos enquêtes (mars 2006)

Tableau 2 : répartition des fiches récupérées par arrondissement

	ADIDO	BESSE	BONI	KABOUA	OFE	OKPARA	PLATEAU	SAKIN	TOTAL
Autorités	2	1	1	1	1	1	2	1	10

contribuables	98	63	101	40	68	72	103	77	622
Total	100	64	102	41	69	73	105	78	632

Source : nos enquêtes (mars 2006)

4- Particularité du sujet

Notre étude fait partie d'un ensemble de recherche visant l'amélioration du rendement fiscal, de la mise à disposition du public des informations sur des communes à l'intérieur du pays. La particularité ici est que nous voulons mesurer l'influence d'un instrument de gestion des ressources fiscales sur les recettes fiscales et la corrélation qui existe entre la disponibilité ou la mobilisation des ressources et la gouvernance locale.

CHAPITRE 2 :
ROLE DE LA FISCALITE
DANS LA COMMUNE DE
SAVE

Ce chapitre sera consacré à l'étude de l'influence des activités économiques sur la fiscalité locale et à la présentation des résultats de nos enquêtes.

Section 1 : Influence des activités économiques sur la fiscalité locale

Dans le cadre de la mise en œuvre de son autonomie financière et de l'accomplissement de sa mission de développement, la commune est dotée d'un budget propre. Ce budget est subdivisé en deux parties à savoir :

- Les recettes ordinaires et extraordinaires
- Les dépenses ordinaires et extraordinaires

Les recettes évoluent par rapport aux activités économiques fiscalisables ou non.

Paragraphe 1 : Présentation des activités économiques fiscalisables dans la commune de Savè

Les populations de la commune de Savè mènent des activités variées ; elles exercent bien souvent une activité principale associée à des activités secondaires. L'activité qui occupe la majorité des habitants est l'agriculture qui est une agriculture de subsistance avec des techniques et des outils rudimentaires. A cela s'ajoutent les échanges commerciaux avec le Nigeria.

L'artisanat occupe une place importante aussi dans les activités des habitants de la commune. Il comprend l'artisanat de production des outils agricoles ou de transformation des produits agricoles et l'artisanat de services qui concentre le plus grand nombre d'artisans en milieu urbain.

A côté de tous ces acteurs économiques, on peut citer une unité de production industrielle qui a réouvert ses portes. Il s'agit de l'ex-Société Sucrière de Savè. Il paraît essentiel d'exposer le contenu de chaque activité.

A- l'agriculture

Essentiellement dominée par les cultures vivrières, l'agriculture est la principale source de revenus pour la majeure partie de la population. Elle occupe 52% de la population active⁵. Les systèmes améliorés de production (SAP) et les semences améliorées sont appliquées dans certaines exploitations sur une petite échelle.

⁵ PDC 2005

L'agriculture de cueillette et de ramassage (anarcade surtout) occupe une place importante dans l'économie de la commune. Des appuis techniques par des ONG et projets intervenant dans la commune sont apportés aux producteurs.

B- l'élevage

La production animale constitue une activité génératrice de revenus pour une partie importante de la population dans tous les arrondissements de la commune. Elle est dominée par l'aviculture, l'élevage de petits ruminants de caprins et de porcins. L'abattage de ces bétails est source de revenus fiscaux à la mairie.

C- la transformation

La transformation des produits agricoles est une activité génératrice de revenus pour la plupart des femmes de la commune.

La commune avait abrité quelques unités de transformation des produits agricoles au nombre desquelles on peut citer l'usine de transformation des noix de cajou et l'usine de transformation du manioc. Elles sont toutes en cessation d'activité depuis plusieurs années.

Mais il faut signaler que la rentabilité de l'activité de transformation agricole reste à améliorer par la résolution des problèmes ci-après :

- l'insuffisance de formation et d'information ;
- l'absence de circuits d'écoulement des produits ;
- les difficultés d'accès à des financements et équipements adaptés.

D- le commerce et les équipements marchands.

La commune de savè est un territoire à vocation commerciale. Le commerce occupe une place de choix dans les activités menées par les populations. Il est favorisé par sa proximité avec le Nigeria. Mais il s'agit surtout d'un commerce informel car en 2001, on dénombrait seulement six (06) entreprises immatriculées⁶.

L'évolution des activités commerciales rencontre d'énormes difficultés notamment :

- l'accès difficile à l'information économique ;
- l'impraticabilité des voies d'accès ;
- les tracasseries douanières et policières.

E- l'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie.

Ce secteur occupe une partie non négligeable de la population. Il est bien développé au centre ville. On y retrouve quelques métiers traditionnels comme le tissage auquel s'ajoute les nouveaux métiers comme la scierie, la couture, la coiffure etc. Ces différents corps de métiers bénéficient des appuis du Service Allemand de Développement (SAD) et des formations du FODEFCA⁷.

⁶ PDC 2005

⁷ PDC 2005

En matière de tourisme, la commune dispose d'une potentialité qui reste encore à exploiter. Au nombre des réalités pouvant attirer les touristes, on peut citer le paysage de la commune, son histoire, les cultures locales etc.

Ce secteur du tourisme reste encore embryonnaire faute d'infrastructures de communication.

Paragraphe 2 : Importance des ressources fiscales avant et après les réformes fiscales

L'analyse de l'importance des ressources fiscales vise les objectifs suivants :

- fournir aux responsables locaux un instrument de travail leur permettant de situer la collectivité dont ils ont la charge par rapport à des collectivités de même taille ou non ; Ces éléments de comparaison pourront également servir de support de dialogue entre les responsables et d'autres interlocuteurs ;
- permettre d'évaluer le chemin parcouru ;
- mettre à la disposition du public les informations globales sur la situation financière de la collectivité et d'évaluer les incidences financières des décisions à prendre en matière de grandes masses des finances locales.

A-Quelques données statistiques

Les informations utilisées dans ce document sont extraites des comptes administratifs des collectivités et des rapports d'exécution des budgets de la commune.

En vue d'une lecture simple et pour la bonne compréhension des renseignements, nous avons fait ressortir dans les différents tableaux l'évolution respective des émissions des impôts locaux, des recouvrements avant et après la mise en place du RFU simplifié et des droits et taxes perçus de 2001 à 2005. Une synthèse des comptes administratifs de la commune est également présentée pour la période de 2001 à 2005.

Tableau n°3 : Evolution des émissions d'impôts locaux dans la commune de Savè avant le RFU

	1993	1994	1995	1996
FB	4.567.295	6.130.769	6.877.075	5.465.746
FNB	1.780.279	1.629.693	1.137.448	1.025.246
Patente	2.219.825	3.176.391	2.674.355	1.770.987
Licence	67.900	73293	58.993	37.393
Total	8.635.299	11.010.146	10.747.871	8.299.372

Source : DDI Zou – Collines

Tableau n°4 : Evolution des recouvrements d'impôts locaux dans la commune de Savè avant le RFU

	1993	1994	1995	1996
FB	3.927.874	3.494.538	4.401.328	5.137.801
FNB	1.531.040	928.925	727.967	963.731
Patente	1.909.049	1.810.543	1.711.587	1.664.728
Licence	58.394	41.777	37.756	35.150
Total	7.426.357	6.275.783	6.878.638	7.801.410

Source : DDI Zou – Collines

Tableau n° 5 : Evolution des émissions d'impôts locaux dans la commune de Savè après le RFU

	2001	2002	2003	2004	2005	Coefficient Multiplicateur sur les 5 ans
FB	12.380.800	11.728.450	12.609.900	13.672.650	14.960.300	1,2
FNB	4.646.400	4.812.200	6.243.600	6.187.600	6.406.600	1,3
Patente	6.124.019	6.915.559	7.967.753	8.809.697	9.425.072	1,5
Licence	287.550	265.950	288.300	576.450	700.650	3
Total	23.438.769	23.722.159	27.109.553	29.492.622	31.492.622	1,3

Source : DDI Zou – Collines

Tableau n° 6 : Evolution des recouvrements d'impôts locaux dans la commune de Savè après le RFU

	2001	2002	2003	2004	2005	Coefficient Multiplicateur sur les 5 ans
Impôts locaux	11.111.685	14.955.504	14.757.860	17.047.728	11.389.173	1.02

Source : DDI Zou – Collines

Tableau 7 : Evolution des droits et taxes perçus par la commune de 2001 à 2005

	2001	2002	2003	2004	2005	Coefficient multiplicateur sur les 5 ans
Droits et taxes	5.116.760	11.402.863	29.708.886	31.334.561	37.878.220	7,4

Source : DDI Zou – Collines

Tableau 8 : Synthèse des comptes administratifs de la commune après

la mise en place du RFU simplifié

	Recette sans subventions	Subventions	Recettes totales (R)	Dépenses (D)	D/R	Impôts locaux	Impôts locaux Recettes sans subvention	Droits et taxes Recettes sans subvention
2001	16.228.445	84.176.028	100.404.473	63.001.350	62%	11.111.685	68%	32%
2002	26.412.367	73.689.114	100.101.481	74.127.310	74%	14.955.504	56%	44%
2003	44.266.746	30.376.576	74.643.322	74.209.191	99,4%	14.757.860	33%	67%
2004	48.382.289	62.679.158	111.061.447	106.467.207	95,8%	17.047.728	35%	65%
2005	60.486.578	59.949.837	120.436.415	113.680.000	94,4%	11.389.173	37%	63%

Source : DDI Zou – Collines

Section 2 : Présentation des résultats des enquêtes

Cette présentation sera faite à travers des tableaux. Nous verrons successivement la présentation des résultats des enquêtes menées sur les contribuables et les autorités municipales.

Paragraphe 1 : Présentation des résultats des enquêtes effectuées sur les contribuables

La présentation de ces résultats se fera par rapport aux grandes rubriques.

Connaissance des impôts locaux

	Type de réponse	Nombre de réponse	Pourcentage
--	-----------------	-------------------	-------------

1- Parmi les impôts suivants lesquels payez-vous avant la décentralisation ?	Patente	528	84%
	I BIC		-
	FB	435	68%
	FNB	124	20%
	TPU		-
	Autres		-
2- Après la décentralisation lesquels se sont ajoutés	Taxes	102	16%
	Autres	520	83%
	Aucune réponse		
3- quel est le montant minimum d'impôt que vous payez par an ?	< 3.000	124	20%
	3.000< impôt payé< 10.000	280	45%
	> 10.000	342	55%
	Aucune réponse	-	-
4- est -il suffisant pour financer le développement de votre localité ?	Oui	81	13%
	Non	540	87%
	Aucune réponse	-	-

Connaissance du plan de développement

	Type de réponse	Nombre de réponse	Pourcentage
1- Votre commune dispose t-elle d'un plan de développement ?	Oui	486	78%
	Non	27	4%
	Aucune réponse	108	18%
Si oui, lors de son élaboration la population a t- elle été associée ?	Oui	432	70%
	Non	54	8%
Si oui comment a t- elle été associée ?	Par des séances de travail	432	70%
	Par la cellule de communication de la mairie	27	4%
	Par les ONG	27	4%
	Aucune réponse	-	-
Citer quelques points saillants de	Orientation stratégique 1	27	4%

ce plan.	Orientation stratégique 2	108	17%
	Orientation stratégique 3	81	13%
	Orientation stratégique 4	108	17%
	Orientation stratégique 5	81	13%
	Orientation stratégique 6	27	4%
	Autres	-	-
	Aucune réponse	405	65%

Niveau de satisfaction de la population

	Type de réponse	Nombre de réponse	Pourcentage
1- Etes – vous satisfaites de la gestion de votre commune ?	Oui		0%
	Non	622	100%
	Aucune réponse	-	-
Si oui pourquoi ?	Création d'emploi nouveau	-	-
	Allègement de la fiscalité	-	-
	Amélioration des soins de santé	-	-
	Construction d'infrastructures socio-communautaire	-	-
	Autres	-	-
Si non pourquoi ?	Pas de visibilité dans les actions de la mairie Rien de concret	405	65%
	Incompréhension au sein de l'équipe communale	187	30%
	Isolement du conseil communal de la population	270	43%
	Autres	-	-

Paragraphe 2 : Présentation des résultats des enquêtes effectuées sur les autorités

Nous adopterons la même procédure que précédemment.

A- Priorités du développement local

	Type de réponse	Nombre de réponse	Pourcentage
a- votre commune dispose-t-elle d'un plan de développement	Oui	10	100%
	Non	-	-
	Aucune réponse	-	-
b- si oui comment a t-elle été conçue?	Par un groupe d'expert	05	50%
	Après une étude exploratoire organisée par la mairie	10	100%
	Avec la participation de la population	08	80%
	Par rapport à la vision personnel du maire	02	20%

	Par rapport à la vision du conseil communal	-	-
c- Existe t-il des problèmes pour la mise en œuvre du plan de développement local ?	Oui	08	80%
	Non	02	20%
	Aucune réponse	-	-
Si oui lesquels ?	Difficulté de consommation des crédits alloués par des partenaires	07	70%
	Pas assez de partenaire	04	40%
	Pas de potentialité en matière fiscale	08	80%
Ce plan est-il nécessaire ?	Oui	08	80%
	Non	02	20%
Quel a été son apport dans la gestion de votre commune ?	Augmentation des ressources fiscales	05	50%
	Instrument de négociation avec les partenaires	09	90%
	Document de synthèse des opportunités et des menaces	10	100%
	Boussole de gestion	07	70%

B- Situation des ressources fiscales

	Type de réponse	Nombre de réponse	Pourcentage
a- quels sont les impôts locaux que percevaient les services des impôts avant votre installation ?	Réponse satisfaisante	09	90%
	Réponse pas satisfaisante	01	10%
b- avez – vous créé d'autres ?	Oui	-	-
	Non	10	100%
Si oui lesquels ?	les taxes uniquement	-	-
	Aucune idée	-	-
Le rendement a t-il augmenté ?	Oui	10	100%
	Non	-	-
	Aucune idée	-	-
Si oui quels ont été les	Le dynamisme des conseillers	05	50%

déterminants de cet accroissement ?	Actions conjointes des conseillers et des agents des impôts	06	60%
	Le RFU simplifié	07	70%
	Autres		
Si non pourquoi ?	Problème de personnes	-	-
	Manque de cohésion au niveau de l'équipe dirigeante	-	-
	Le refus de la population autochtone de payer l'impôt	-	-
Dans le cadre de l'amélioration de ce rendement quelles sont les nouvelles dispositions prises par le conseil communal ?	Réponses mitigées		

C- Financement des programmes d'actions

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, la commune de Savè a reçu le soutien de plusieurs ONG et partenaires locaux et étrangers.

L'appui de ces différents partenaires a permis au conseil communal de financer trois programmes d'actions dont un triennal (1998 – 2000) et deux autres biennaux (2001 – 2002) et (2003-2004) conçus sur la base des priorités villageoises.

Au niveau des réalisations des deux premiers programmes d'actions, la ventilation des montants dépensés par axe se présente comme suit :

Tableau 3 : Equipement de marché et autres marchands

Actions	localités	Coût	observations
50 appatams modernes de marché	Okounfo (8)- Oké-owo (4)- Ouoghi (5)- Gbaodjo (4)- Zongo (2)- Alafia (5)- Gobé (12)- Obada (4)- Marché central (4)	41.452.325	Réalisés et en exploitation
01 boucherie	Zongo (marché central)		Réalisés mais non encore en exploitation
02 magasins de stockage	Marché central et Atesse	7.799.420	Réalisés et en exploitation
01 gare routière	Gobé	5.132.272	En cours de réalisation

Tableau 4 : ouvrages de franchissement

Actions	Localités	Coût	Observations
6 ponceaux	Monka (2)- Ouoghi-gare (1)- Atchakpa (3)	12.680.457	Réalisés et en cours
1 passage à niveau et 4 passages busés	Diho Ouoghi-gare	2.433.298	Réalisés et en exploitation

Tableau 5 : Agriculture

Actions	Localités	Coût	Observations
Formation en culture attelée	Promoteurs intéressés de tous les villages du territoire	3.680.000	Déjà réalisée
Formation de trois groupements de pisciculteurs	Alafia- Ouoghi centre et Kaboua	594.000	Actions suspendues pour insuffisance de résultats
Formation d'un producteur de semences	Montéwo	78.000	Réalisée
Formation de 339 producteurs à l'aménagement de 10 bas-fonds	Ayédjoko- Dani- Ouoghi- KINGOUN- Dakpa(2)- Gobé- Atchakpa- Kpabaï	5.341.975	Réalisée et en cours de suivi

Tableau 6 : Ouvrages d'approvisionnement en eau potable

Actions	Localités	Coût	Observations
8 citernes communautaires	Djabata (2)- Gogoro (2)- Montéwo (2)- Igbodja (2)	7.938.329	Réalisées et en exploitation dont celle de Djabata non fonctionnelles

Ouvrages d'assainissement

Actions	Localités	Coût	Observations
3 barcs à ordures	Obada – Gbaodjo- Zongo	527.280	Réalisés et en exploitation
1 complexe douches + latrines publiques	Choui	4.011.310	Réalisés et en exploitation
5 latrines publiques	Obada – Kaboua- Monka- Djangbé- Tchougbe.	10.756.427	Réalisés et en cours de réalisation

Tableau 7 : Equipements de santé

Actions	Localités	Coût	Observations
Construction/ réhabilitation et équipement de 6	Ayédjoko – Dani- Okpa- Monka- Akon - Djabata	7.918.178	Réalisés et en cours de réalisation

UVS			
-----	--	--	--

Le dernier programme d'actions se présente comme suit :

	Prévisions	Niveau de réalisation
Ouvrages d'approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • 01 forage équipé de pompe manuelle à Djabata • 10 citernes familiales à répartir sur tout le territoire • 02 puits à grand diamètre • réhabilitation du puit à grand diamètre à Zongo 	<ul style="list-style-type: none"> • n'a pas connu un début de commencement • n'a pas connu un début de commencement • n'a pas connu un début de commencement • Adjudicataire connu et accepté par les partenaires

	Prévisions	Niveau de réalisation
Ouvrages d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de bacs à ordures au marché central • Construction de caniveaux • Appui à la construction de 15 latrines familiales sur tout le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • n'a pas connu un début de commencement • n'a pas connu un début de commencement • 04 construites dont un en cours et deux non réceptionnées

	Prévisions	Niveau de réalisation
Equipements de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de 02 UVS • Construction et équipement de 02 UVS 	<ul style="list-style-type: none"> • 01 UVS réhabilitée. • Travaux terminés et réception non introduite par l'adjudicataire

	Prévisions	Niveau de réalisation
Equipements de marché et autres marchands	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de 14 appatams de marché (02 à Obada ; 02 à Zongo ; 04 à Kaboua et 14 au marché central 	<ul style="list-style-type: none"> • Réception prononcée dans la plupart des arrondissements.

	<ul style="list-style-type: none">• Construction de boutiques et ateliers à Zongo	<ul style="list-style-type: none">• Travaux terminés et la réception est prononcée
--	---	--

D'autres activités sont programmées comme : la réalisation de 05 plantation scolaires, la construction des modules de classes, la construction des ponceaux, la construction des salles polyvalentes, l'extension du réseau électrique etc, mais faute de documents retraçant les réalisations nous n'avons pas pu faire les comparaisons utiles.

CHAPITRE 3 :
ETUDE ANALYTIQUE

Ce chapitre sera consacré au diagnostic issu de nos enquêtes à travers l'analyse des résultats et leur interprétation puis aux recommandations que nous aurons à formuler à l'endroit des responsables de la commune, aux partenaires au développement puis à l'endroit de l'Etat.

Section 1 : Diagnostic

Cette section s'articule autour de l'analyse et l'interprétation des résultats de même que les problèmes identifiés dans la mise en œuvre de l'autonomie financière de la commune de Savè.

Paragraphe 1 : Analyse et interprétation des résultats.

Cette analyse sera faite, pour mesure de simplification et de clarté, à travers trois points à savoir : les données statistiques issues de la recherche documentaire, les résultats des enquêtes menées auprès des contribuables et auprès des autorités communales.

Analyse des données statistiques

L'analyse des tableaux 3 et 4 comparés au tableaux 5 et 6 montre que le RFU a favorisé l'amélioration tant des émissions qui sont passées de 8.635.299 en 1993 à 31.492.622 en 2005, que des recouvrements qui ont également triplé au cours de la même période. L'écart constaté en terme d'émission est de 22.857.323 et en terme de recouvrement de plus de 20.000.000.

Cette situation se justifie par la prise en compte des valeurs locatives réelles. Les résultats témoignent de la fiabilité du système mise en place malgré la tendance au rejet de la population autochtone.

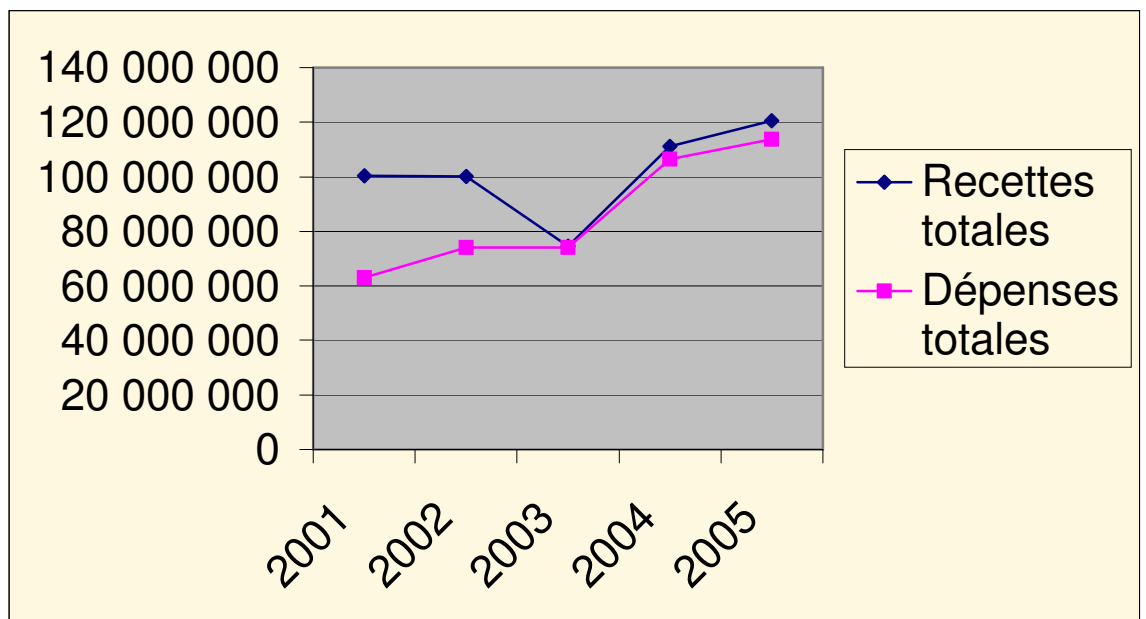
L'analyse du tableau 7 permet de constater l'évolution remarquable des droits et taxes perçus par les autorités communales sur 5 ans. Ces droits sont

passés du simple au triple malgré la réduction du niveau des activités économiques.

De ce qui précède, il ressort que les gains (ressources additionnelles) constituent un avantage issu de cet outil de gestion qu'est le RFU simplifié et qui témoigne de son efficacité eu égard à son rendement. **Ce qui confirme notre hypothèse de recherche qui stipulait que le RFU simplifié est un instrument de pilotage et de mobilisation des ressources additionnelles.**

Quant au tableau n°6, certains extraits pourront être faits et présentés en graphiques afin d'élucider les observations contenues dans ce tableau.

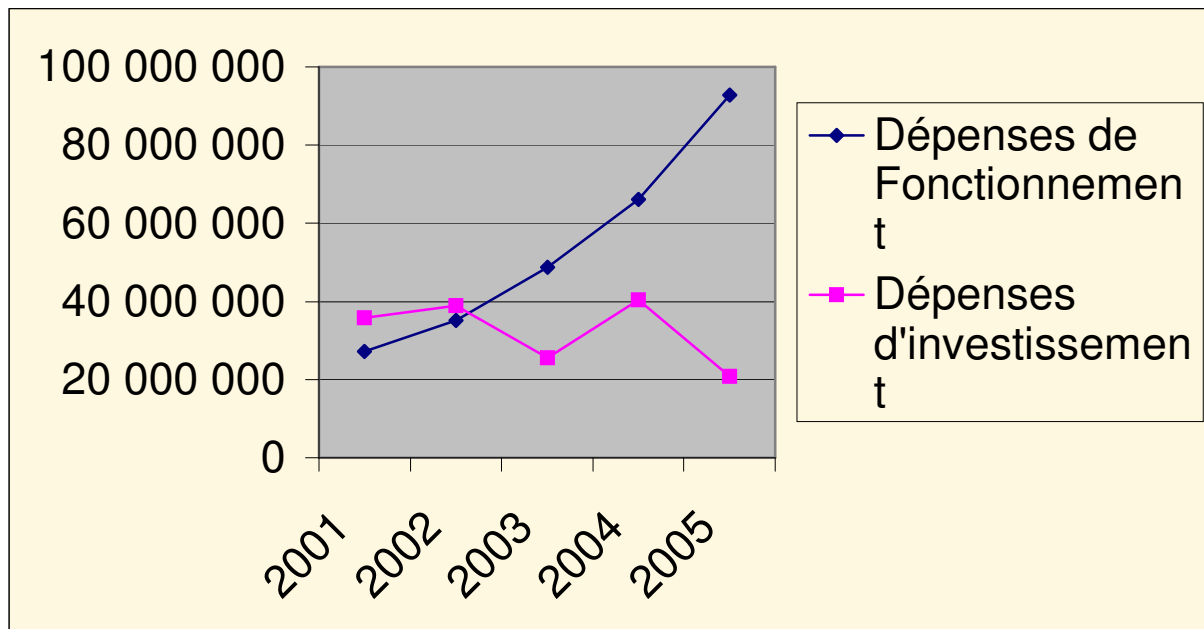
Graphique n°1 : Capacité de financement de la commune.



Ce graphique montre que la commune disposait d'une capacité de financement entre 2001 et 2003, année d'installation du conseil communal. Cette capacité de financement résulte de la différence positive entre les recettes totales et les dépenses totales au cours de la période. Mais cette situation a changé dès 2003 où l'on constate une linéarité entre les recettes totales et les dépenses engagées au cours de la période. Elle dénote de la prise

en compte des préoccupations réelles de la population à travers une bonne programmation des recouvrements et des dépenses à engager par les autorités communales. Ce qui se traduit par l'évolution sensible des recettes et des dépenses de la commune.

Graphique n°2 : Evolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement



Les dépenses de fonctionnement de la commune ont connu une augmentation remarquable. Elles sont passées de 27.193.077 en 2001 à 92.856.300 en 2005 soit plus du triple.

Les charges de personnel représentent 24% du budget global de la commune en 2001 soit 11.746.307. Elles ont connu une augmentation et sont passées à 27.219.991 en 2005.

Par contre les dépenses d'investissement de la commune évoluent en dents de scie. Elles se chiffrent à 35.808.273 en 2001 contre 20.823.700 en 2005 et 40.352.947 en 2004.

Le poids des impôts locaux dans les recettes globales est plus ou moins négligeable. En 2001, 2002 et 2005, les impôts locaux, bien que représentant 68%, 56% et 37% des recettes sans les subventions, ils ne font que respectivement 11%, 14,9% et 09% des recettes totales en 2001, 2002 et 2005. Malgré cet amenuisement ils ont permis la réalisation de quelques infrastructures dans la commune.

Analyse des résultats des enquêtes menées auprès des contribuables

Au niveau de la première rubrique de notre préoccupation, les résultats montrent que plus de 70% des contribuables enquêtés reconnaissent les impôts locaux. La patente a été l'impôt qui est le plus connu par la population (84% de la population cible).

Mais après la décentralisation, il est à remarquer que seulement 16% des contribuables ont su les modifications qui sont intervenues.

Quant à la préoccupation de savoir si les impôts payés sont suffisants pour financer le développement de leur commune, 87% des contribuables ont répondu non.

Cela voudra dire que les populations sont conscientes du volume de ressources nécessaires pour amorcer le décollage d'un développement réel de

leur localité mais s'abstiennent de leur obligation. Cette situation se justifie par le nombre de contribuables qui ont dénoncé l'inexistence d'une politique d'investissement au niveau de la commune (43%). De même 65% de ces contribuables affirment que rien n'est fait dans la commune. Autrement dit, les différentes activités menées par le conseil communal ne sont pas visibles.

Les 65% des contribuables qui reconnaissent l'existence du plan de développement communal n'ont pas été en mesure de citer au moins une des orientations stratégiques contenues dans ce plan.

Analyse des résultats des enquêtes menées auprès des autorités communales

Toutes les autorités qui ont répondu à notre questionnaire affirment que la mairie dispose d'un plan de développement communal. Seulement que des divergences ont été enregistrées quant au processus ayant abouti à l'élaboration dudit plan. On pouvait remarquer que 80% déclarent que le plan de développement communal a été conçu avec la participation de la population, 100% disent après une étude exploratoire organisée par la mairie et les partenaires au développement et dans le même temps 20% nous confirment que ce document a été conçu par rapport à la vision personnelle du maire.

Ces réponses confirment les déclarations de 30% des contribuables qui dénoncent l'incompréhension au sein de l'équipe communale.

Il est à noter également que 20% des conseillers déclarent qu'il n'existe aucun problème pour la mise en œuvre du plan de développement. Par contre 70% de ces conseillers se plaignent des difficultés qui résultent de la consommation des crédits alloués au budget de la commune par les partenaires au développement. C'est ce que nous confirme le maire lorsqu'il

déclare que sur les trois programmes d'actions qui existent et en cours d'exécution, 135.534.431 restent disponible et non consommés. Il poursuit en disant que cette somme risque d'être perdu par la mairie si rien n'est fait avant la fin de l'année 2006. Les raisons qui expliquent cette situation restent et demeurent l'éternelle contribution de la mairie dans chaque programme d'actions.

Ainsi malgré les ressources additionnelles dégagées après la mise en place du RFU simplifié, les autorités communales n'arrivent toujours pas à s'acquitter de leur quote-part dans la réalisation des programmes d'actions.

Ce qui infirme l'hypothèse 2 de notre recherche.

L'analyse des investissements réalisés montre l'exploitation des potentialités existantes grâce à la mise en place du RFU simplifié qui a permis une contribution effective à la promotion du développement humain local.

En effet, les prévisions des dépenses d'investissement ont plus que tripler en moins de cinq (05) ans passant de 55.819.000 en 2001 à 140.376.956 en 2005.

Paragraphe 2 : Les problèmes relevés à l'issu des différentes enquêtes

Les autorités communales de Savè rencontrent aujourd'hui beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre de leur politique de développement. Elles sont :

- liées à la mobilisation des ressources fiscales ;
- d'ordre communicationnelle ;
- inhérentes à la gestion d'une collectivité locale.

A- Problèmes liés à la mobilisation des ressources fiscales

Ces difficultés se situent au niveau de l'assiette et du recouvrement de l'impôt.

1- au niveau de l'assiette de l'impôt.

L'assiette est l'ensemble des procédés administratifs et techniques qui permettent d'appréhender la matière imposable et le contribuable en vue d'établir la dette fiscale. Elle est le point du long processus qui aboutit au recouvrement de l'impôt.

L'assiette des impôts locaux est traditionnellement dévolue aux Centres des Impôts des Petites Entreprises selon l'organigramme de la Direction Générale des Impôts et des Domaines. Mais les problèmes généralement rencontrés sont relatifs à

- l'insuffisance de lotissement qui rend difficile le travail des agents des impôts malgré la mise en place du RFU simplifié ;
- l'évaluation de la base imposable ;
- l'identification du contribuable ;

Cette dernière difficulté est surtout perceptible dans les discours que tiennent les populations autochtones de Savè qui pour elles ne doivent pas payer l'impôt et que seuls les étrangers et les commerçants sont assujetties.

2- Au niveau du recouvrement de l'impôt

Le recouvrement est la dernière phase du processus de mobilisation des ressources fiscales. C'est l'opération qui permet de faire passer l'argent de la poche du contribuable dans les caisses de l'Etat. Il débute après l'émission des rôles par les services d'assiette.

Les problèmes spécifiques dans le cadre de cette opération sont relatifs :

- au placement tardif des avis d'imposition où le délai prévu entre l'émission des rôles et leur prise en charge par le service de recouvrement est assez long et ne permet pas une efficacité dans le recouvrement ;
- à l'incivisme de la population. A titre d'exemple, lors des séances de sensibilisation certains contribuables ne tardent pas à renvoyer aux agents des impôts les avis qui leur ont été distribués.

Par ailleurs la mobilité du chef de famille dans cette localité, du fait de sa proximité avec le Nigeria ne favorise toujours pas le recouvrement.

Il s'agit là d'une manifestation d'incivisme et d'ignorance de la population

B- Les problèmes d'ordre communicationnel

La communication est l'action de transmettre un message à quelqu'un. Autrement dit elle constitue l'ensemble des phénomènes concernant la possibilité, par un sujet, de transmettre une information à un autre, par le langage articulé ou par d'autres codes.

Les problèmes d'ordre communicationnel résultent de l'analyse des différentes réponses données aussi bien par les contribuables que par les autorités. Des entretiens effectués avec les contribuables, il se dégage une crise de confiance entre la population et le maire. Cette situation se traduit par le fait que le maire avait été interdit d'accès à son bureau jusqu'en 2005, l'année à laquelle le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la décentralisation a mis fin à cette situation.

Dans le cadre de sa politique de communication la mairie utilise des canaux tels que la radio IDADU FM et le journal du PDL Collines. Ces différents canaux ne sont pas tellement indiqués si l'on sait que 80% de la population est analphabète et que la production d'émission IEC à la radio IDADU FM a été l'œuvre des animateurs de ladite radio du fait que la commune n'a prévu aucune ligne budgétaire à cet effet.

C-les difficultés inhérentes à la gestion d'une collectivité locale.

Ces difficultés sont de plusieurs ordres au nombre desquels on peut citer :

- les problèmes d'aménagement urbain : il s'agit de la construction des logements sociaux, l'aménagement des espaces verts, de lotissement des terrains dans les quartiers et villages des arrondissements de la commune, l'assainissement des zones marécageuses ;
- les problèmes de transports et de la sécurité des personnes et des biens dans la commune ;
- les problèmes d'assainissement en eau potable.
- Les difficultés liées à la paupérisation de la commune et aux mentalités des populations.

De l'assiette au recouvrement en passant par la gestion des collectivités, de multiples difficultés entravent la mobilisation des ressources fiscales, l'amélioration de la fiscalité locale et l'autonomie de la commune.

Si les problèmes d'incompréhension sont inhérentes à la vie en communauté et ne sont pas facilement maîtrisables, certains problèmes peuvent être réglés à condition que des dispositions pratiques soient prises et des actions concrètes mises en œuvre.

Section 2 : Recommandations

Les problèmes de développement constituent l'essentiel des préoccupations des autorités locales.

Face aux exigences des populations et aux contraintes de développement, diverses stratégies sont mises en œuvre afin que le développement à la base soit une réalité. C'est pourquoi les autorités communales de Savè ont adopté sept orientations stratégiques. La mise en œuvre de ces stratégies nécessite des ressources financières importantes qui doivent provenir des populations, partenaires au développement et de l'Etat.

Dans le cadre de la mobilisation de ces ressources, plusieurs recommandations seront formulées à l'endroit des autorités communales, de l'Etat et des partenaires au développement.

Paragraphe 1 : A l'endroit des autorités communales

A- A court terme

Les ressources fiscales constituent la part la plus importante des ressources internes de la commune. Elles sont composées essentiellement des impôts locaux.

L'amélioration de ces ressources passe alors par l'acceptation de l'impôt et de l'adhésion du contribuable.

- Les autorités locales sont invitées à redoubler d'efforts en instaurant la confiance entre les populations et elles. Il y a lieu de les faire participer

aux décisions qui les concernent directement, surtout les mesures fiscales.

- La restauration de la confiance passe également par la reconnaissance par chaque citoyen de son appartenance à la collectivité, par la lutte contre l'intolérance, l'exclusion et les discriminations de toutes natures

Toutes ces mesures seront prises à travers des campagnes de sensibilisation et d'information, animées par les dirigeants locaux, avec le concours des médias, des chefs religieux, des notables, des ONG, des animateurs sociaux, de tous les leaders d'opinions etc.. Périodiquement, des séances de réunion avec les populations par la méthode participative seront organisées à travers toute la commune, sans omission quelconque d'un village ou quartier de ville. C'est seulement dans ces conditions que les populations locales prendront conscience de la fiscalité locale et accepteront de s'acquitter de leur devoir fiscal.

D'autres actions peuvent être menées par les autorités communales à savoir :

- Aplanir leur divergence et s'atteler aux problèmes réels de développement qui se posent à la commune à travers un bilan des relations interpersonnelles lors de l'adoption ou de l'évaluation à mi-parcours des budgets.
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires et procéder au recrutement d'autres agents avec la définition claire des attributions (tâches) de chaque agent et/ou de chaque poste.
- Inciter la population à l'urbanisation de leur commune
- Inscrire dans les budgets à venir une ligne spéciale pour la communication.

B- Actions à long terme

- Etudier la possibilité de réduire les tracasseries dont font l'objet les contribuables pendant les opérations de recouvrement des impôts afin

de favoriser l'installation de plusieurs unités de production et de transformation dans la localité. Une meilleure sensibilisation favorisera les paiements spontanés.

- Etudier la possibilité de faire participer l'ex-société sucrière de Savè, au développement de la commune.

Paragraphe 2 : A l'endroit de l'Etat et les partenaires au développement.

Afin de permettre aux collectivités locales de disposer des ressources nécessaires au développement tant souhaité par les populations, des subventions et transferts des compétences ont été prévus par le législateur pour assurer l'équilibre des différentes communes.

Pour ce faire, nous recommandons vivement à l'Etat que ces ressources soient versées en priorités aux communes qui sont dépourvues de ressources propres à l'instar de la commune de Savè.

Il doit limiter aux impôts d'Etat les exonérations à accorder aux entreprises sur le territoire des communes afin de permettre à ces dernières de tirer profit de l'opportunité que leur offre l'installation de ces entreprises sur leur territoire.

Dans le cas de la commune de Savè, l'Etat doit inviter la SUCOBE SA ex Société Sucrière de Savè à verser les impôts locaux dont elle est redevable au profit de la commune.

Puisque la capacité budgétaire des collectivités rurales ne permet pas généralement de satisfaire aux conditions d'emprunt, il est souhaitable que l'Etat mette en place, dans le cadre des projets de développement, des fonds

d'investissement locaux. Ces fonds ne sont pas destinés aux collectivités elles-mêmes, mais à des groupements désirant réaliser des équipements d'intérêt général, les associations coopératives et les ONG, notamment dans les domaines agricole et artisanal. Ceci est une démarche qui a déjà été expérimentée en dehors du cadre de la décentralisation et qui a montré des résultats satisfaisants. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé qu'elle pourrait s'adapter aux communes actuelles.

L'Etat doit favoriser la coopération décentralisée et donner aux accords de partenariat une valeur juridique, les insérer à un niveau bien défini, dans la catégorie des accords internationaux.

Au delà de l'existant, les marges de manœuvre fiscales doivent être appréciées au regard des critères suivants :

- faculté ou non de créer de nouvelles taxes ;
- liberté de fixer les taux et / ou abattements
- part des recettes fiscales dans les recettes totales etc.

Car faudrait-il le souligner, l'autonomie fiscale constitue le cœur de l'autonomie financière des collectivités locales.

Quant aux partenaires au développement, nous avons souhaité qu'ils modifient leur plan d'aide par :

- La baisse du taux de participation de la population aux différents programmes d'actions (taux actuel 20%) ;
- Conserver les fonds qui devront être mis à la disposition des communes au cas où ces dernières n'arriveraient pas à disposer de leur quote part avant la fin des programmes ;
- Participer à la formation des élus afin qu'ils puissent participer au développement de leur localité.

CONCLUSION GENERALE

Les collectivités locales, dans la mise en œuvre de leur autonomie financière ont besoin des ressources suffisantes afin de s'occuper des problèmes de développement et des exigences des populations. Ces ressources doivent provenir en premier lieu des recettes fiscales.

En effet, pour se procurer ces ressources fiscales, la contribution du centre des impôts, des conseillers eux-mêmes, des contribuables et de l'Etat est indispensable et passe par :

- La sensibilisation des contribuables sur l'urgence du paiement de l'impôt et sur la destination des produits issus des impôts.
- Le renforcement de l'outil de gestion mis en place qui doit passer par l'amélioration des conditions de travail des utilisateurs de cet outil.
- La formation des analystes programmeurs et autres utilisateurs du RFU simplifié.

Mais il faut signaler que ces ressources fiscales ne suffisent pas toujours pour couvrir les charges de la commune. Il va falloir que les autorités communales à travers leur association mènent une lutte pour le transfert effectif des ressources financières, matérielles et techniques à leur profit.

En attendant que ce transfert se réalise, les ressources actuelles de la localité doivent être complétées par des moyens nouveaux à déterminer en fonction des besoins et des aptitudes de la commune.

Ainsi en dehors de sa contribution au développement local, l'ex société sucrière de Savè doit s'acquitter du paiement de la patente et de la licence, deux impôts locaux dont elle n'est pas exonérée.

Une réforme fiscale relative à la parafiscalité de la commune et de recouvrement est indicative pour améliorer les ressources globales de ladite commune.

BIBLIOGRAPHE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- BOUVIER Michel (1997) : « **Les finances locales** » LGDJ
collection système, Paris
- DOSSIERE René (1996) : « **la fiscalité locale** » PUF, Collection
Que sais-je ? Paris
- LAURENT Philippe (1995) : « **La stratégie financière des
collectivités locales** » Paris, LGDJ

ARTICLES

- BOUVIER Michel (2005) : « **Les finances locales** » Revue
française de Gestion de finances
Publiques n°10
- LAURENT Philippe (2000) : « **La taxe professionnelle unique :
vers une nouvelle stratégie
financière** », paru dans Gestion locale
n° 77, 2^{ème} trimestre
- LAURENT Philippe (2001) : « **fiscalité locale et autonomie
financière** », paru dans Gestion locale
n° 79, 1^{er} trimestre
- LAURENT Philippe et
HOORENS Dominique (2002) : « **Marchons vers une réelle
autonomie fiscale** », paru dans dans le
Monde du 12 février 2002

RAPPORTS ET JOURNAL

- ▶ Rapport National sur le développement humain au Bénin édition 2003
- ▶ Rapport n° 2436 sur l'évolution de la fiscalité locale en France ; juillet 2005
- ▶ Journal Béninois la NATION n° 3949 du vendredi 10 mars 2006

TEXTES ET LOIS

Loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en république du Bénin

Loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin

Loi n°98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier

Loi n°98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin

Loi n°98-006 du 9 mars 2000 portant régime électoral communal et municipal en république du Bénin

SITES VISITES

[http / WWW. UVCW. be](http://WWW.UVCW.be)

[http/ WWW. Filocal.tm.fr](http://WWW.Filocal.tm.fr)

[http/ WWW.vie.publique.fr](http://WWW.vie.publique.fr)

[http/www.oblocal. be](http://www.oblocal.be)

ANNEXES

Questionnaire

A l'endroit des autorités de la mairie

A- Priorités du développement local

a) votre commune dispose t-il d'un plan de développement ?

oui

non

b) si oui comment a t-elle été conçue ?

par un groupe d'expert seulement

après une étude exploratoire

avec la participation de la population

par rapport à la vision personnel du maire

par rapport à la seule vision du conseil communal

c) existe – t – il des problèmes dans la mise en œuvre de ce plan ?

oui

non

Si oui lesquels ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

d) ce plan est – il nécessaire pour la commune ?

oui

non

e) quel a été son apport dans la gestion de votre commune ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

B- Situation des Ressources Fiscales

a) quels sont les impôts locaux que percevaient les services des impôts avant votre installation ?

.....
.....
.....
.....

b) avez – vous créé d’autres ?

oui

non

si oui lesquels ?

.....
.....
.....
.....

c) le rendement fiscale a – t – il augmenté ?

oui

non

- Si oui quels ont été les déterminants de cet accroissement ?

.....
.....
.....
.....

- Si non quelles sont les nouvelles dispositions prises par le conseil communal dans le cadre de l’amélioration de ce rendement ?

.....
.....
.....
.....

C- financement du développement humain

Quelles sont les actions entreprises par le conseil communal depuis son installation ?

- construction de modules de classe Combien
- construction de centre de santé Combien
- construction de magasin de stockage Combien
- forage de puits Combien
- acquisition de matériels et mobiliers Combien
- aménagement des périmètres maraîcher et des basins versants

Combien

- voyage d'étude et d'échanges Combien
- alphabétisation et formation Combien
- réfection de bâtiments existants Combien
- Autres
(préciser).....
.....

Questionnaire

A l'endroit des contribuables

A) Connaissance des impôts locaux

1- parmi les impôts suivants, lesquels payez –vous avant la décentralisation ?

- Patente impôts BIC Foncier Bâti
 Foncier non Bâti TPU TIL
 Autres (préciser)

2- après la décentralisation lesquels se sont ajoutés

.....
.....
.....

3- quel est le montant minimum d'impôt que vous payez par an ?

- < 3.000 3.000 < impôt payé < 10.000
 > 10.000

4- Est – il suffisant pour résoudre les problèmes de développement de votre commune ?

- Oui Non

B- Connaissance du plan de développement

1- votre commune dispose – t – elle d'un plan de développement ?

- Oui Non

Si oui,

• lors de son élaboration la population a t- elle été associée ?

- Oui Non

si oui comment ?

par des séances de travail par la cellule de communication de la mairie

par les ONG autres (préciser)

2- citer quelques points saillants de ce plan

.....
.....
.....
.....

C- Niveau de satisfaction de la population

1- Etes – vous satisfait de la gestion de votre commune ?

Oui Non

Si oui

pourquoi ?.....

.....
.....
.....

Si non pourquoi ?

.....
.....
.....

	3- le questionnaire.....	17
	D- les difficultés et limites de l'étude.....	18
	1- le temps.....	18
	2- Les moyens.....	18
	3- niveau de réalisation des enquêtes.....	18
	4- particularité du sujet.....	19
CHAPITRE 2	: ROLE DE LA FISCALITE DANS LA COMMUNE DE SAVE.....	20
Section 1	: Influence des activités économiques sur la fiscalité locale	21
	Paragraphe 1 : Présentation des activités économiques fiscalisables dans la commune de Savè.....	21
	A- l'agriculture.....	21
	B- l'élevage.....	22
	C- la transformation.....	22
	D- le commerce et les équipements marchands.....	22
	E- l'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie	23
	Paragraphe 2 : Importance des ressources fiscales avant et après les reformes fiscales.....	23
	A- quelques données statistiques.....	24
Section 2	: Présentation des résultats des enquêtes	26
	Paragraphe 1 : Présentation des résultats des enquêtes menées auprès des contribuables.....	26
	A- connaissance des impôts locaux.....	26
	B- connaissance du plan de développement.....	27
	C- niveau de satisfaction de la population.....	28
	Paragraphe 2 : Présentation des résultats des enquêtes menées auprès des autorités communales....	29
	A- Priorités du développement local.....	29
	B- Situation des ressources fiscales.....	30
	C- Financement du développement humain.....	31
CHAPITRE 3	: ETUDE ANALYTIQUE.....	34
Section 1	: Diagnostic.....	35
	Paragraphe 1 : Analyse et interprétation des résultats.....	35
	A- analyse des données statistiques.....	35
	B- analyse des résultats des enquêtes menées auprès des contribuables.....	38
	C- analyse des résultats des enquêtes menées auprès des autorités communales.....	38
	Paragraphe 2 : Les problèmes relevés à l'issu des différentes enquêtes.....	39
	A- problèmes liés à la mobilisation des ressources fiscales.....	40
	1- Au niveau de l'assiette de l'impôt.....	40
	2- Au niveau du recouvrement de l'impôt.....	40
	B- les problèmes d'ordre communicationnel.....	41

	C- les difficultés inhérentes à la gestion d'une collectivité locale.....	41
Section 2	: Recommandations.....	42
	Paragraphe 1 : A l'endroit des autorités communales.....	42
	A- A court terme.....	42
	B- Actions à long terme.....	43
	Paragraphe 2 : A l'endroit de l'Etat et les partenaires au développement.....	44
	CONCLUSION GENERALE.....	46
	BIBLIOGRAPHIE	48
	ANNEXES	50